

ABONNEMENT

ANCIEN :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

POSTE :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 AVRIL 1882.

Chronique générale.

Un très-court conseil a été tenu hier matin à l'Élysée par les ministres. La séance, terminée à dix heures, a été consacrée uniquement à l'expédition des menues affaires intérieures. Une question minime était à régler.

Il s'agissait de savoir à qui devait incomber la surveillance du parc de Vichy, que les directions de l'agriculture, des bâtiments civils se renvoient l'une à l'autre.

Le Président de la République a invité les différents ministres en opposition à se concerter pour trancher cette question.

Le ministre de l'intérieur a ensuite annoncé son intention d'adresser une circulaire aux préfets pour assurer l'exécution de la loi qui abroge celle relative à l'adjonction des plus imposés, puis la séance a été levée.

On essaie de démentir que le ministre de l'intérieur doit adresser une circulaire aux préfets en prévision des empêchements que les conseils généraux pourraient apporter à l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire.

L'ÉLECTION DES MAIRES.

La mise prochaine à exécution de la loi rendant la nomination des maires aux conseils municipaux des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département, fait faire aux républicains plus d'une réflexion amère. Il est, en effet, avéré que par cette loi, votée à la demande du gouvernement, le parti républicain sera dépossédé d'un assez grand nombre de mairies, et au regret de cette perte s'ajoutera pour lui la honte bien constatée d'avoir fait imposer des maires à des centaines de conseils municipaux.

(Le Français.)

LE DIVORCE. — La question du divorce semble faire un grand pas en arrière, malgré l'éloquent rapport de M. de Marcère.

M. Humbert, comme son prédécesseur au ministère de la justice, ainsi que ses collègues du cabinet, se montrent défavorables au projet si patiemment élaboré par M. Naquet.

M. Grévy a eu à ce sujet un mot épique : Le divorce, aurait-il dit, ferait divorcer le pays d'avec la République !

Les pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice viennent de perdre une amie qui avait donné à ceux-ci tout son dévouement et toute sa charité. La sœur Cécile, qui depuis longtemps les servait à la maison de la rue de Vaugirard, vient de mourir. Ses obsèques, qui ont eu lieu à Saint-Sulpice, ont été des plus touchantes ; une foule pieusement attendrie suivait le modeste convoi de l'humble fille de charité. M. Provost, maire du 6^e arrondissement, s'est associé à ce deuil public et a suivi le convoi jusqu'au cimetière, tant était grand le respect que cette modeste bienfaitrice des pauvres avait su inspirer aux hommes de tous les partis.

Louise Michel a fait une pièce qu'elle se proposait de faire jouer au théâtre des Bouffes du Nord. La première représentation devait en être donnée prochainement ; mais elle serait interdite par mesure de prudence. Le gouvernement aurait appris qu'une manifestation bruyante devait se produire le jour de cette première et qu'il y avait à craindre de fâcheuses collisions.

Il est question de la réunion d'un congrès international socialiste qui aurait lieu à Paris au mois de mai prochain.

Une réunion d'un grand nombre d'évé-

ques de France doit avoir lieu, à Paris, d'ici quelques jours.

Ces prélats ont formé le projet de solliciter un entretien du Président de la République.

Nous croyons savoir que les négociations entamées par le syndicat gambettiste, en vue de l'acquisition d'un journal du soir, connu par sa campagne contre le scrutin de liste, ont complètement échoué. Battus à Paris, les amis de M. Gambetta songent à se retourner vers la province et vont organiser de ce côté une vaste propagande par l'accaparement de toutes les petites feuilles départementales.

On parle d'un voyage prochain que le Président de la République ferait à Mont-sous-Vaudrey. Il partirait dès les premiers jours de la semaine prochaine.

Il est également question d'un voyage de M. Gambetta, mais on en ignore l'itinéraire.

RÉSISTANCE A LA LOI.

La résistance à la loi athée de l'enseignement s'organise sur tout le territoire français.

Déjà nous avons publié la protestation des 57 membres de la minorité de la Chambre. Aujourd'hui, nous trouvons dans les journaux nombre de documents qui tendent tous au même but : lutter pour la défense de la foi d'une façon vigilante et persévérante.

En première ligne, citons la Déclaration des catholiques de Lille qui a été rédigée aussitôt que la loi a été promulguée.

La Gazette de France s'exprime en ces termes assez spirituels :

« Personnellement, nous pensons que tous les moyens sont bons, toutes les protestations utiles.

» Pourvu qu'on agisse, nous applaudissons.

» Chacun s'engage dans l'action, selon son tempérament, son milieu, sa situation et ses préoccupations.

» L'essentiel, c'est qu'on agisse, qu'on fasse quelque chose ; l'unité, dans ce cas, se retrouve dans la volonté commune d'arrêter le débordement corrupteur du matérialisme dans l'école.

» Les députés de la droite ont pris une initiative excellente. Ils l'ont prise avec une lenteur de forme et une réserve de forme qui est dans leur caractère, mais ils ne l'ont pas moins prise, et cela est excellent, nous le répétons.

» L'appel qu'ils font à la résistance sera certainement entendu ; tous ceux qui savent avec quelle circonspection ils se décident à une manifestation intérieure trouveront justement, dans cet acte, une garantie de sagesse et aussi la preuve que le moment de l'action est venu et qu'il faut résister. »

La République française feint de railler la Déclaration des députés de la droite au sujet de la loi d'enseignement primaire obligatoire ; le procédé de résistance qu'elle indique « est des plus platoniques », dit le journal de M. Gambetta.

En effet, la Déclaration dit aux pères de famille qu'il faut résister à cette loi mauvaise « par tous les moyens légaux ». Quoi de plus platonique que la légalité sous la République des républicains ? C'est le rédacteur de M. Gambetta qui fait cet aveu, dont la vérité n'est pas contestable. On sait que les républicains se moquent pas mal de la légalité.

Cependant, il faudra voir. La résistance des catholiques, si elle est organisée avec force, si elle est conduite avec prudence et soutenue énergiquement, coûte que coûte, peut avoir des résultats qui étonneront M. Gambetta. A cet égard, nous adoptons les pronostics parfaitement raisonnés du Constitutionnel :

« Aurisque de surprendre bien des gens, nous ne sommes pas éloignés de penser et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLIX

LUNES DE MIEL.

— Applications en petit, expériences démonstratives, à défaut de mieux ! dit le docteur en s'asseyant. La cité Antoine est un essai de plus.

— Comme notre caisse de prévoyance à la Compagnie Lutécienne, dit Manuel.

— Comme les travaux du conseil municipal de Soreillac, ajouta Laure.

— Comme bien d'autres bonnes œuvres dont vous vous êtes mêlé, mon cher docteur, reprit Manuel ; je veux les connaître toutes !

— Cela viendra, j'espère. Je me fais vieux. Je cherche des continuateurs.

— Comptez sur nous ! s'écria Manuel.

— J'y compte. Si j'écris des livres et des brochures, si je professe, discute et bataille, si je fais des conférences, c'est qu'il me faut des prosélytes. Mon vieil ami Zeb qui, par parenthèse, est très-satisfait de votre Fiferlin, a été l'un de mes premiers collaborateurs, son établissement mérite d'être visité avec soin.

— Nous irons ! dit Laure.

— Mon riche ami Sterwinzy, architecte intelligent, a pris à cœur l'affaire des loyers à la petite semaine. M^{me} de Cœurez est une femme dont l'active charité soulèverait des montagnes. Moi, goutte d'eau, je m'infiltre dans la science et par la science.

— Docteur, fit Manuel, je vous admire aujourd'hui comme un modèle ; mais, franchement, dans l'origine, avec votre linguistique, votre phrénologie, vos études sur les sujets les plus divers, je vous prenais pour un savant fort décausé.

— Bibliothèque renversée ! Eh bien, votre jugement, il y a vingt-cinq ou trente ans, n'aurait pas été faux. Avide de connaissances, j'apprenais, j'apprenais pour savoir. Aujourd'hui, je reconnais que rien ne m'a été inutile, mais je n'apprends plus que pour guider selon la formule.

— Travail et charité, dit Laure ; je la comprends mieux chaque jour.

— Et moi ! s'écria Manuel, chaque jour je me félicite d'avoir été forcé de devenir un homme.

— Amour brochant sur tout, mon cher élève ! dit le docteur en ouvrant sa tabatière.

Laure et Manuel, la main dans la main, souriaient à l'entendre. Ils se souvenaient du soir où il passa fredonnant : — « Dieu lui-même ordonne qu'on aime ! » et où, pour empêcher l'interruption du joli jeu de Robinson et de Robinsone, il s'emparait de la comtesse du Hêtre.

— Amour ! reprit le docteur. Mettons un correctif à ma doctrine. Il y a des amours égoïstes ; je n'approuve pas sans réserve le poète qui a chanté :

Le plaisir rend l'âme si bonne !

Mais j'admire la profondeur de Molière, quand il dit : « Il y a fagots et fagots. » Il y a plaisirs et plaisirs, amours et amours, et enfin travail et travail. Je n'estime l'amour et le travail qu'avec la charité pour conséquence.

— Très-bien ! dit Laure.

— Parbleu ! fit Manuel. Certains drôles s'intitulant travailleurs, et travaillant en effet, sont orgueilleux, insolents, tyranniques, détestables, rapaces. Depuis que je vis dans la classe ouvrière, je sais à quoi m'en tenir sur ce point.

— D'accord, mon ami, vous parlez aujourd'hui en homme éclairé par l'expérience. Le travail ne suffit point, pas plus que ne suffit l'aumône. C'est donc aux gens voués à l'amélioration sociale de faire tourner aumônes et travail au bénéfice de tous par la charité. En attendant, ne négligez pas l'instruction pratique, la chimie, l'étude des arts et métiers.

— Je ne néglige rien, docteur. Toute connaissance acquise sert à faire le bien.

— Et à le bien faire, ajouta le docteur. C'est pourquoi les ignorants, avec les meilleures intentions du monde, font souvent le plus grand mal. Ainsi, par exemple, ils ne sauront jamais distinguer entre les mendiants et les pauvres, entre ceux qui

méritent aide, secours, protection, charité, et ceux que, par charité même, on devrait châtier comme larrons de la pire espèce, s'engraissant de la subsistance du pauvre.

— Que tout cela est complexe et difficile ! s'écria Manuel.

— Sans doute ! L'étude du paupérisme est navrante. Raison de plus pour l'aborder courageusement.

Decembre était reçu avec un plaisir extrême dans le jeune et laborieux ménage où les lunes de miel se succédaient.

Vers l'époque du mariage de Manuel, un de ses ci-devant collègues du club Maquignon avait épousé une amie de Laure. Déjà, monsieur, las de son intérieur, avait repris toutes ses habitudes de garçon. Et madame, non moins oisive, allait, de son côté, faisant des visites, tuant le temps, s'ennuyant fort. Beaucoup de romans, et des pires, commencent ainsi.

Laure, après une journée activement remplie, quand approchait l'heure du retour des bureaux, guettait, attentive, l'aiguille de la pendule, le bruit des pas dans l'escalier. Lorsqu'enfin entra Manuel, il était accueilli avec une joie toujours nouvelle et de plus en plus expansive.

Le couvert était mis, le dîner prêt, repas simple, reconfortant, exquis.

— Comment ai-je pu avoir mes goûts d'autrefois ?

nous osons dire que cette sotte loi pourrait bien avoir d'emblée de bonnes conséquences... Ouil de bonnes conséquences au point de vue des prochaines élections municipales.

» La loi de l'enseignement primaire obligatoire ou laïque sera accueillie, ou nous nous abusons fort, par les populations de nos campagnes, avec la répulsion dont elle est digne à deux titres au moins (nous disons : au moins, parce que les raisons répulsives sont fort nombreuses). Les deux principales, et qui seront péremptoires pour les populations rurales, sont : 1° son caractère anti-religieux et athée qui effraiera les pères et les mères de famille ; 2° son caractère épouvantablement coûteux.

» Elle se présente, en effet, au paysan escortée, non-seulement d'une génération de bambins libre-penseurs, mais d'une armée permanente de centimes additionnels, armée en faveur de laquelle, et pour lui débayer le terrain, une autre loi prévoyante vient précisément de supprimer l'adjonction aux conseils municipaux des habitants les plus imposés... C'est beaucoup de malice. Mais nos campagnards, qui ne sont pas des bêtes, sinon pour éviter *more ferarum* les pièges qu'on leur tend, se rendront très-bien compte de la roerie des spéculations audacieuses et sauront s'arranger pour les déjouer au scrutin des élections municipales. Nous avons de cela la presque certitude.

» Ce sera déjà un résultat pas du tout platonique ; et il y en aura d'autres.

Une société vient de se créer à Paris dans le même but. Voici la circulaire qu'elle vient de communiquer à la presse :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT.

Monsieur, vous partagez certainement l'émotion que cause à tout cœur chrétien et français le vote définitif de la loi sur l'enseignement laïque et obligatoire, et vous attendez de nous que nous vous indiquions par quels moyens vous pourrez résister à cette tyrannie atteignant les parents dans leurs intérêts les plus sacrés, et imposant aux trois quarts de la France, sous peine de la prison, un enseignement sans Dieu.

Dans une question qui touche aussi directement à la conscience, nous nous gardons d'anticiper sur le domaine de l'autorité spirituelle, et nous nous confions à sa sagesse.

Il lui appartient, en effet, de tracer leurs devoirs aux instituteurs chrétiens, laïques et congréganistes, qui dirigent encore des écoles communales, et qui n'entendent pas s'enrôler dans le clergé laïque de la libre-pensée. Il lui appartient également d'interdire, quand elle le jugera nécessaire, la fréquentation des écoles où la foi et les mœurs des enfants seront en péril, et de décider quand il ne sera plus permis à un père chrétien d'y envoyer ses enfants. Enfin, nous savons que partout le clergé se préoccupera d'organiser l'instruction religieuse des enfants, de façon à combler les lacunes laissées dans leur esprit par l'enseignement de l'école.

Notre mission est plus modeste, mais elle est encore assez large. Elle sera d'assister dans l'accomplissement de leur devoir les pères de famille et tous ceux qui tiendront à sauvegarder la foi de l'enfance. Nous sommes résolus à le faire avec tout le dévouement dont nous sommes capables.

Avant tout, vous nous tiendrez au courant de la façon dont la loi sera exécutée autour de vous. Vous inviterez les parents à examiner avec sollicitude l'instruction donnée à leurs enfants dans les écoles publiques, les livres mis entre leurs mains, les devoirs dictés dans leurs cahiers, etc. Vous nous signalerez sans délai toute atteinte portée à la foi religieuse des familles, tout acte d'agression de la part des instituteurs, dont un grand nombre gémissent de la situation qui leur est faite, mais dont quelques-uns au contraire ont devancé l'exécution de la loi et déjà chassé Dieu de leurs écoles. Nous donnerons tous nos soins à cette enquête permanente, qui est confiée à une commission spéciale, et dont les résultats seront publiés par notre Bulletin mensuel.

D'un autre côté, vous nous indiquerez les instituteurs chrétiens qui auront été destitués, et qui pourront être utilement employés dans l'enseignement libre.

Les écoles libres devront être partout multipliées, lors même qu'elles ne pourraient être commencées qu'avec des moyens restreints. C'est une œuvre de premier ordre dont vous comprenez l'urgence, et pour laquelle il est juste de faire les plus grands sacrifices.

Enfin, les pères de famille à qui leur conscience imposera le devoir de ne plus envoyer leurs enfants dans les écoles publiques, et qui, n'ayant pas d'écoles libres à leur disposition, seront exposés aux sanctions pénales de la loi, trouveront en nous un appui de tous les instants. Pour leur défense, comme pour les questions concernant l'existence des écoles libres, nous avons, vous le savez, un comité de juriscultes éminents qui vous offrent le concours de leurs lumières et de leur dévouement.

Recevez, monsieur, etc.

Pour la Société générale d'éducation et d'enseignement,

Les membres de la commission d'enquête :

CHESNELONG, sénateur, président ; le baron A. DE CLAYE, ancien auditeur au conseil d'Etat, secrétaire ; de la Basselère, député ; Lucien Brun, sénateur ; Champetier de Ribes, avocat ; Deppeyre, ancien ministre ; Ernoul, ancien ministre ; d'Harbelot, ancien avocat général ; Jourdain, de l'Institut ; Keller, ancien député ; Kolb-Bernard, sénateur ; le baron de Mackau, député ; le comte Albert de Mun, député ; le baron de Ravignan, sénateur ; le comte de Fontaine de Resbecq, ancien sous-directeur de l'enseignement primaire.

Le *Temps* exprime ainsi son opinion sur la nouvelle loi :

« Les tentatives d'agitation au sujet de la loi sur l'instruction primaire se produisent sous toutes les formes. A la création d'une « ligue de résistance » ayant à Paris son Comité central et des succursales dans toutes les communes tant soit peu importantes,

vient de s'ajouter une manifestation d'une quarantaine de députés appartenant à la droite, manifestation qui ne présente pas, d'ailleurs, un caractère bien grave ; il s'agit tout simplement d'une protestation dont la rédaction a été confiée à M. l'évêque d'André, et au bas de laquelle MM. de Baudry-d'Asson, de la Rochejaquelein, de Kergorlay, de Mun, Paul de Cassagnac et quelques autres notabilités du parti clérical dans la Chambre ont apposé leur signature. »

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — A Londres, on éprouve de sérieuses craintes relativement à l'Égypte. Le Sultan a chargé Saïd-Pacha d'envoyer aux puissances une note dans laquelle il refuse de s'engager à ne procéder que par voie de firman pour empêcher Arabi-Bey de continuer à défier la France et l'Angleterre.

Lord Granville est fort mécontent du brusque départ de M. Tissot qui d'ailleurs n'a voulu s'expliquer en rien pendant les trois jours qu'il est resté à Londres.

ALLEMAGNE. — L'Empereur se rendra à Bade aussitôt après les fêtes de Pâques. La princesse Victoria qui devait aller à Londres a renoncé à ce projet. Il y a autour d'elle une petite cour de personnages qui escomptent déjà l'avenir et dressent des listes de proscription en tête desquelles figure deux fois plutôt qu'une le nom de M. de Bismark.

ITALIE. — On mande de Palerme, 3 avril, qu'on a distribué la veille aux maires siciliens une médaille commémorative que la municipalité de Palerme a fait frapper à l'occasion du 60^e anniversaire des Vêpres siciliennes. La cérémonie a eu lieu au Politeama.

Avant de faire cette distribution, le marquis Hugo, maire de Palerme, a prononcé un discours très-mesuré, et qui a été très-applaudi, dans lequel il a rappelé l'heureuse influence que la Révolution française de 1789 a eue pour la Sicile, ainsi que les glorieux résultats de l'alliance franco-italienne en 1859.

— Cette fois il n'y a pas à se tromper ; on fait de sérieux préparatifs à Rome pour la prochaine arrivée de l'Empereur d'Autriche qui, fatigué de la lutte avec le panslavisme, veut voir par lui-même s'il est possible de se fier au gouvernement italien pour résister, même les armes à la main, aux prétentions des Slaves.

RUSSIE. — Le *Journal de Saint-Petersbourg* déclare absurde la nouvelle d'après laquelle le gouvernement russe aurait l'intention d'exiger la naturalisation des étrangers qui habitent la Russie depuis cinq ans. Le journal russe ajoute qu'il n'est pas du tout question de prendre une pareille mesure.

« Il est vrai, dit toutefois le *Journal de Saint-Petersbourg*, que l'on a fait savoir aux

ouvrier de la campagne originaires de l'étranger, qui demandaient des concessions de terrain à l'expiration de leurs contrats, que ces concessions ne pouvaient être accordées qu'à des sujets russes. »

Le même journal déclare que la nouvelle, également inexacte, d'après laquelle le Stock Exchange, de Londres, aurait l'intention de retrancher les fonds russes de la cote officielle, a produit fort peu d'effet en Russie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 avril. Nos fonds publics conservent une bonne altitude. 3 0/0, 83.40 et 83.42 ; amortissable, 83.75 ; 5 0/0, 117.92 et 117.87.

Les fonds étrangers montent toujours : l'Italien fait 90.30 ; le Turc, 12.80.

Le groupe des valeurs des sociétés de crédit est bien tenu.

Grande fermeté sur les actions du Crédit Foncier. Assemblée générale des actionnaires ajournée d'hui. On sait que le rapport fait ressortit une excellente situation.

Les obligations Communales 4 0/0 continuent d'être activement demandées.

L'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie se négocie à 370 fr.

Le Crédit Lyonnais ne peut que monter rapidement, car il a coté 1 franc de déport, ce qui indique un certain découvert qui sera forcé de se racheter bientôt.

L'Assurance Financière trouve des demandes assez importantes de ses bons ; quant aux polices de capitalisation, elles se placent dans les portefeuilles de l'épargne qui apprécient les avantages de titres remboursables à 500 fr. pour un versement de 1 fr. par mois.

La Société Française Financière est très-tournée par les capitalistes qui savent apprécier le revenu de cette valeur ; on cote 1,025.

La Nouvelle Union reçoit des demandes nombreuses d'actions, émises au pair à 500 fr., payable en quatre termes de 125 fr. Ces actions sont des titres de portefeuille, l'avenir de la Société nullement à discuter par suite de l'importance des affaires qu'elle prend en main.

Le marché des valeurs industrielles est calme. Le Gaz est faible à 1,620 ; le Suez s'inscrit à 2,565.

Les actions de chemins de fer sont très-dévaluées : le Lyon cote 1,800 ; l'Orléans, 1,338.

Chronique militaire.

Par décrets rendus en conseil des ministres, est maintenu au commandement du 18^e corps d'armée le général de division Mont ; est nommé commandant du 4^e corps à Lille, le général de division Lallemand en remplacement du général Roussel ; Courcy, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Le Mouton de Boisdeffre, lieutenant-colonel d'infanterie, qui remplit les fonctions d'attaché militaire à l'ambassade de la République française en Russie, vient d'être nommé attaché à l'état-major du 6^e corps d'armée où l'accompagne le général Chanzy. Boisdeffre était déjà aide-de-camp du général Chanzy en 1880, et l'on se rappelle qu'en 1870 pendant le siège, il quitta Paris en allant pour aller rejoindre son chef. Il vint à la fin à Chalonnnes, en Maine-et-Loire, et gagna l'armée en retraite sur Le Mans.

se demandait le jeune mari. Ta mère s'obstine à nous plaindre, quand nous sommes vraiment trop heureux.

— J'ai beau le lui écrire, elle en doute ! disait Laure. Mais Fluviane, Gordien, Suzanne, ni mon père ne sauraient en douter.

— Et ma mère en est ravie ! disait Honoré Vaurant, admis en tiers avec un fraternel empressément dont il n'abusa jamais.

Dans son administration, l'on n'accordait que très-difficilement de petits congés. Il en avait obtenu un premier pour aller à Soreillac, un second pour accompagner sa mère, à Vignebois ; il tenait à se ménager la possibilité d'en obtenir un troisième. Il s'était donc hâté de revenir à Paris, après le pèlerinage au pays natal, laissant M^{me} Vaurant, son frère Louis et ses sœurs continuer à travers la France un voyage dont le terme était Soreillac.

Discret ami, fils non moins discret, s'il ne fut jamais importun, jamais non plus il ne dit rien qui pût faire pénétrer les mystères de sa famille. Il avait été prié d'attendre ; il attendait, serviable, cordial, s'intéressant à tout ce qui intéressait Laure et Manuel, s'entendant à merveille avec le docteur Delcambre, qu'on ne voyait jamais assez.

Une fois par mois, tout au plus, et encore durant de courts instants. Mais, si ses nombreuses occupations le rendaient aussi rare, il était, en revan-

che, toujours au courant de toutes choses : — Progrès de Manuel à la Compagnie et hors de la Compagnie, études, bonnes œuvres, faits et gestes, nouvelles de Soreillac y comprises.

A la vérité, il recevait les visites d'Honoré et celles de Manuel lui-même ; il entretenait ses rapports avec le directeur de la Compagnie Lutécienne, et enfin M^{lle} Finette voyait presque tous les dimanches son fiancé Jean-Baptiste Verrot, infirmier chez le docteur Zéb, dont Delcambre était l'intime.

Changement à consigner sur les tablettes de Cléo, muse de l'histoire. Celui qu'on ne nommait plus Fiferlin ne portait désormais ni favoris taillés en côtelettes, ni cheveux frisés en accroche-cœurs ; il avait remplacé les cravates roses, bleues ou à carreaux écossais, par la cravate blanche, plus convenable quand on tient à la Faculté ; sa tenue était sévère. Depuis qu'il soignait et veillait des malades, et surtout des aliénés, il avait acquis une gravité qui pénétrait d'admiration Finette, la bonne à tout faire.

— Quand nous marierons-nous, enfin ? demandait-elle avec une tendre ardeur.

— Quand les temps seront accomplis, répondait le recommandable infirmier.

— Mais encore, quels temps, voyons ?

— Suis bien ce calcul, Finette, mes amours. Avant un an, si l'on est satisfait de nos vertus, a-

dit M. le docteur Delcambre, il y a déjà huit mois. Je crois que nos vertus respectives satisfont nos maîtres respectifs.

— Oh ! pour ça, oui.

— Eh bien, de 12 ôtez 8, restent 4 ; donc, avant quatre mois, objet de ma tendresse positive, tu seras positivement M^{me} Jean-Baptiste Verrot, car M. le docteur Delcambre est incapable d'en imposer par des promesses fallacieuses.

— Bon ! fameux ! dans quatre mois ! disait Finette en battant des mains.

Or, six semaines environ après cette légitime explosion de joie, le docteur Delcambre et Honoré Vaurant dinaient chez M. et M^{me} Manuel de Sardaigne ; Finette servait à table, on causait cordialement.

Le docteur maintenant était tout miel, comme les lunes charmantes qui suivent leur cours en la rue Bellechasse, plus un trait vif ; le hérisson avait perdu ses piquants ; l'empote-pièce était dans l'étui.

Manuel, il est vrai, faisait si galamment bon marché de ses travers de maquignon à gants paille, il confessait si volontiers que, du temps où il était inutile, son cœur et son cerveau se desséchaient, — chose simple : le cœur a besoin d'être arrosé par la charité, l'intelligence par l'étude.

Au salon, on prenait le café.

— Vous souvenez-vous, dit le docteur, de la

première de toutes mes séances intimes de gnomonie et de phrénologie ?

— Chez mes parents, dit Laure.

— A Paris, en leur hôtel, rue de Valenciennes, ajouta Manuel, je vous voyais, docteur, pour la première fois. Vous me fîtes l'effet d'un chef de parti.

— Ce fut bien amusant, dit Laure. Nous nous amusâmes tous aux éclats en vous livrant nos têtes.

— C'était à la vôtre, mon cher Manuel, que je voulais particulièrement. Votre physionomie me revenait qu'à demi.

— En conséquence, il vous fallait mon efficacité.

— Oui, car je me demandais si vous étiez de M^{me} Laure et si vous pourriez jamais la rendre heureuse.

— Quoi ! docteur, vous ne badiniez pas ? Laure en échangeant avec Manuel un regard comme une caresse.

— Pour l'honneur de la phrénologie, que je ne fus pas trouvé trop indigne ?

— Je fus surpris moi-même de mon empressement mais je ne vous fis pas de compliments.

— Bien au contraire, interrompit Manuel, répondez-vous, mon cher Honoré, qu'à la faveur de nos protubérances, notre vieil ami m'accablait de vérités que je pris en riant.

— Et en ce moment même, pourrais-je le dire, je commençais à vous deviner malgré tout ce qui me déplaçait en vous.

La loi sur l'administration est votée. Désormais les médecins seront chefs de service et administrateurs. Comme les comités mandants de compagnies, ils seront sans doute pécuniairement responsables des rations trop perçues; comme les chefs de corps, ils seront responsables des ordres donnés.

Le corps médical, composé d'hommes intelligents, est décidé à faire de sérieuses réformes. Une des principales, et nous la lui formes, c'est l'avancement. L'avancement, le grade en un mot, ne devrait être donné qu'à la science. Le savoir devrait primer en toutes circonstances. Et certes le respect pour les hommes dévoués qui consacrent leur existence à soigner nos soldats n'en serait que plus grand.

Nous ne voulons pas dire qu'on ne doit pas tenir compte de l'ancienneté, mais, en pareil cas, elle nous paraît bizarre... Donc nous souhaitons de voir désormais l'avancement au concours. La médecine est une science, et il nous faut des médecins et non de vieux soldats pour soigner l'armée française. (Avenir militaire.)

Un usage toujours en vigueur à l'École militaire de Saint-Cyr donne, à chaque promotion, le nom de quelque important fait militaire ou politique de l'armée.

Dimanche, un grand banquet réunissait à l'hôtel Continental la promotion Crimée-Sébastopol; les convives étaient au nombre de 96.

Tous étaient Saint-Cyriens de 1854. Pour mettre tous ces anciens camarades à leur aise en effaçant les différences de grades, l'habit noir était de rigueur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

D'après les tableaux statistiques que publie le Journal officiel, le département de Maine-et-Loire, qui venait le 20^e pour le chiffre de la population en 1876, occupe le 49^e rang en 1884.

La ville d'Angers, qui, en 1876, était la vingtième ville de France pour sa population, est la dix-huitième en 1884.

L'ouverture de la première session des Conseils généraux aura lieu cette année, comme d'habitude, le deuxième lundi après Pâques, c'est-à-dire le 17 avril.

Cette session sera close avant la rentrée des Chambres.

SAUMUR. — Hier soir, à la fin de sa journée, le nommé Delalande a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, sur la place de la gare d'Orléans.

Delalande était âgé de 68 ans.

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS.

Fort belle réunion avant-hier au Concours hippique; les tribunes étaient comblées.

Honoré Vaurant dit alors :

— Vous croyez donc bien fermement à la phrénologie ?

— A ses principes généraux, oui, à certains détails, également; à d'autres, très-peu. Il y a une partie conjecturale poussée trop loin par l'esprit de système. Je n'en tiens compte que pour badiner. Mais, je ne me bornai point à mon inspection phrénologique; je suis trop attaché à du Hêtre et trop jaloux du succès de ses entreprises, pour que le choix de son gendre me fût indifférent.

— Docteur ! s'écria Laure, notre bonheur, je le sais, est votre ouvrage.

— Puissiez-vous toujours penser ainsi ! répondit Delcambre, dont le regard rencontra celui d'Honoré singulièrement attentif.

— Et pourquoi penserions-nous jamais autrement ? se hâta de dire Manuel. Vous m'avez encouragé, aidé, servi, métamorphosé par le travail, vous avez redressé les défauts de mon éducation.

— Très-bien ! Et pourtant si vous deveniez riche comme vous devriez l'être, que feriez-vous ?

— Pouvez-vous me le demander, docteur ! Je pourrais faire plus de bien et travailler autrement, mais non redevenir oisif ! Ma tante et mon oncle me gâtaient, me perdaient, un jour, ils m'ont abandonné; je ne me suis jamais plaint que de leur silence. Je les ai toujours aimés, et après leurs témoignages de sympathie, la corbeille envoyée à

Le programme comprenait cinq prix d'une valeur totale de 4,500 francs; la distance était de 4,200 mètres, avec douze obstacles.

M. de Gontaut, sous-écuyer à l'École de Saumur, a obtenu le premier prix avec *Montpavon*; M. Dinaux des Arsis, sous-lieutenant au 20^e chasseurs, a obtenu le deuxième prix avec *Parité*; M. Brenier, capitaine au 3^e husards, a obtenu le troisième prix avec *Pamela*; M. Stoeker, sous-lieutenant au 20^e chasseurs, a obtenu le quatrième prix avec *Pané*; enfin, M. Mérat, sous-lieutenant au 18^e chasseurs, a obtenu le cinquième prix avec *Faneuse*.

Des flots de rubans ont été accordés à MM. de Gontaut, de Cazes, Blain, Perrier et de Valicourt.

LA RÉSISTANCE EN ANJOU.

L'Etoile a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Voici, à mon avis, une forme que pourrait utilement emprunter la résistance qu'appellent en ce moment tous les honnêtes gens.

On ferait circuler partout une feuille portant l'en-tête et la déclaration suivante :

Résistance Paroissiale et Communale à la loi de mars 1882, sur l'Enseignement primaire obligatoire et laïque.

« Les soussignés, tous habitants de la paroisse et commune de..., profondément convaincus que l'application de la loi qui chasse Dieu et la Religion de l'école primaire, doit nécessairement préparer pour notre pays une génération impie, révoltée contre toute autorité et par conséquent ingouvernable, s'opposent, de toute l'énergie de leur volonté, à l'exécution de cette loi funeste et se déclarent prêts à subir toutes les conséquences de leur résistance, telles que : censure, amendes et prison. Ayant besoin d'être soutenus dans leur très-légitime résistance, ils supplient le Conseil municipal de leur venir en aide en se refusant énergiquement à prêter son concours, soit par la nomination de la commission scolaire, soit par le vote des fonds destinés à assurer l'exécution d'une loi qui ne mérite pas d'autre nom que celui qui fut donné à une loi similaire et dont les jours semblent désormais comptés :

» LA LOI DE MALHEUR.

» Un de vos lecteurs. »

L'Etoile ajoute :

« Nous donnons notre entière adhésion à ce projet qui n'expose, d'ailleurs, qu'un point du programme de résistance.

» L'idée d'inviter les Conseils municipaux à s'abstenir de nommer les membres des commissions scolaires est d'autant meilleure que ces délégués ne pouvant, d'après l'hypocrite disposition de la loi, représenter que le tiers au plus des membres de la commission, ne peuvent exercer aucune action salubre et seront nécessairement opprimés dans ces Conseils par les agents de l'État qui composent la majorité des deux autres tiers. »

Laure, le voyage qu'ils ont fait à Paris pour assister discrètement à notre mariage, après leurs félicitations mêlées de regrets qui m'ont grandement touché, si je ne les aimais pas autant qu'autrefois, je ne serais qu'un ingrat.

— Manuel ne déplore que d'être forcé de leur rester étranger, dit Laure. Pourquoi ne pas nous mettre en rapports avec la famille de Vervaines ?

— Je sais, répondit le docteur, que M. le chevalier ne vous informe de rien de ce qui le touche, et que ses lettres, autrefois si cordiales, ne sont plus que lieux communs. Mais cela peut changer !

— Je le désire, sans l'espérer, dit Manuel, car mes lettres les plus expansives ne reçoivent que réponses mesurées avec une désolante froideur. Peut-être aussi, tant l'esprit humain est faible, aura-t-on pris en mauvaise part ma propre correspondance.

— Comment cela ? demanda Delcambre, que leur écriviez-vous donc ?

— Je me félicitais de la médiocrité de notre situation actuelle, sans laquelle, disais-je, je ne connaîtrais pas le bonheur d'avoir en Laure ma ménagère parisienne !

— Et tu veux qu'on te reproche cela ! dit calmement la jeune femme dont les yeux étincelaient comme des diamants.

— Quelle heure est-il donc ? Quoi, déjà si tard !... Bonsoir, chers enfants ! s'écria Delcambre qui

LONGUE.

L'Electeur, d'Angers, a publié une lettre de Longue, dans laquelle on lui signale, avec joie, le vote que le Conseil municipal vient d'émettre au sujet d'un projet d'abattoir présenté par l'administration. Le projet a été rejeté par 24 voix contre 12. La majorité comprend cinq conseillers municipaux et dix-neuf des plus imposés de la commune. C'est-à-dire que, sans les plus imposés, le projet était voté.

L'Electeur ne peut manquer de convenir que l'adjonction des plus imposés n'est pas une institution à supprimer, comme le veut M. Goblet.

(Union de l'Ouest.)

ASSASSINAT. — L'Echo de Parthenay raconte que, samedi, un horrible crime a été commis à l'Ageon, commune de la Boissière-Thouarsaise (Deux-Sèvres).

Un ouvrier terrassier a été trouvé mutilé. Le crâne avait été défoncé par de violents coups de pieds. Il est mort quelques jours après, des suites de ses blessures.

Cet ouvrier, qui avait une bonne réputation, était sur le point d'épouser une brave jeune fille de l'endroit.

On pense, à bon droit, que les mauvais drôles qui ont accompli ce meurtre étaient mus par un sentiment de jalousie.

La justice s'est transportée le jour même sur les lieux et a ouvert une enquête qui eut pour résultat l'arrestation de cinq individus paraissant compromis dans l'affaire.

TOURS.

Lundi soir, vers cinq heures, les cris d'un nouveau-né se faisaient entendre dans la cathédrale. Une dame qui se trouvait là en ce moment se dirigea du côté du grand orgue d'où partaient les cris. Quel ne fut pas son étonnement en voyant placé sur une chaise, le biberon à la bouche, un petit enfant du sexe masculin, paraissant âgé de 2 à 3 mois. Le nouveau-né fut porté au bureau de police du quartier et de là à la crèche Saint-Gatien.

A ses langes avait été attaché un petit morceau de papier sur lequel la mère avait écrit quelques mots annonçant qu'elle allait se suicider. La police fait des recherches.

(Indépendant.)

Un suicide. — Avant-hier, le sieur Roinsolle, ébéniste, demeurant rue de la Lamproie, à Tours, avait quitté son domicile pour aller à ses affaires, dans la ville. Lorsqu'il rentra, vers six heures du soir, il fut fort surpris de ne pas trouver sa femme qui, à cette heure, était habituellement à la cuisine pour y préparer le repas du soir.

Ses deux petits enfants lui dirent que leur mère était montée à une chambre du premier étage, vers une heure, et qu'elle leur avait bien recommandé de ne pas venir la déranger.

Ils ajoutèrent qu'elle avait emporté un réchaud plein de charbon allumé.

A ce mot de charbon, le cœur saisi par un affreux pressentiment, le sieur Roinsolle s'élança dans l'escalier. Il essaya d'ouvrir la

porte; mais celle-ci était fermée en dedans avec un verrou. Il frappa à coups redoublés en appelant sa femme. Pas de réponse.

Au bruit, des voisins étaient accourus. L'un d'eux, sur la prière du malheureux Roinsolle, alla chercher un serrurier, et bientôt la porte fut forcée.

L'appartement était rempli par les vapeurs du charbon; la respiration y était impossible. On s'empressa d'ouvrir la fenêtre.

Un réchaud, où le charbon brûlait encore, était au milieu de la chambre.

Sur le lit était étendue la femme Roinsolle, paraissant dormir. Son visage n'offrait aucune contraction. Roinsolle s'élança vers elle. Mais il ne tarda pas à reconnaître que cette pauvre femme avait succombé. Les membres commençaient à être envahis par la rigidité qui suit de près la mort. La victime, asphyxiée, avait dû succomber depuis une demi-heure ou une heure à peine.

La femme Roinsolle, née Louise Pétilleau, était âgée de 33 ans.

On attribue son suicide aux souffrances horribles que lui faisait éprouver une névralgie ayant son siège dans la tête et qui avait résisté à toute espèce de traitement. Ses douleurs étaient par moment tellement vives que sa raison s'en trouvait altérée.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LES RELIGIEUX DE LIGUGÉ.

Malgré les protestations des Pères et de bon nombre de conseillers municipaux de Ligugé, M. Obissier, le préfet de la Vienne, a refusé de laisser dans cette abbaye, comme cela a été fait dans tous les couvents de France, quelques religieux et serviteurs pour veiller à la garde de l'immeuble. Il ne reste, dans la commune de Ligugé, que six religieux, dont l'un est aveugle, et deux retenus par leur grand âge et leurs infirmités; le quatrième est missionnaire, et les deux autres (dom Chamard en particulier, dont les travaux historiques ont une si grande autorité, reconnue par les ministres républicains eux-mêmes) collaborent à l'Histoire ecclésiastique du Poitou, l'un de ces monuments littéraires dont la science et la patience bénédictines ont toujours eu le monopole.

Voilà les hommes qui mettaient le département en danger!... Voilà les conspirateurs contre lesquels le préfet de la Vienne a envoyé, avant le jour, 22 hommes armés!...

Nous sommes heureux d'apprendre à nos aimables Lectrices que c'est aujourd'hui 5 Avril que les Magasins de la Glaneuse mettront en vente toutes les Nouveautés de la saison, y compris trois cents Modèles Chapeaux pour Dames et Jeunes Filles, Modèles des Maisons de Modes les plus en renom de Paris, et dont les Créations leur sont exclusivement réservées pour Saumur.

Si nous ne craignons d'être indiscrets, nous citerions bien quelques prix extraordinaires; nous préférons en laisser toute la surprise aux Visiteuses.

Mais ce que sans crainte nous pouvons affirmer, c'est que cette Mise en Vente sera un véritable événement, car tous les Comptoirs Spéciaux de Modes, Rubans, Soieries pour Garnitures, Dentelles, Passementerie, Broderie, Ganterie, Corsets, etc., etc., comprennent des Assortiments d'articles d'Élégance et de Goût tels que seule à Saumur une Spécialité de l'importance des Magasins de la Glaneuse peut en offrir.

Donc, aimables Lectrices qui toutes aimez l'Élégant, le Beau et le Bon Marché, nous vous attendons aujourd'hui 5 Avril.

Une Magnifique Ombrelle Japonaise sera offerte à toute personne qui achètera un Chapeau aux Magasins de la Glaneuse.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DEPARTS	ARRIVÉES	ARRIVÉES
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 — 25 —		11 h. 12 matin.
11 — 15 —	7 — 39 soir.	
1 — 17 soir.	4 — 55 —	
4 — 55 —		
7 — 50 —	11 — 48 —	9 — 10 soir.
DEPARTS	ARRIVÉES	ARRIVÉES
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 — 35 —	5 — 17 soir.	6 — 30 soir.
12 — 15 soir.	3 — 50 —	4 — 28 —
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODRET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	83 05							Comptoir d'escompte	1019	20					
3 % amortissable	83 60		10					Crédit de France	1635	10					
3 % amortissable nouveau	111		40					Crédit Foncier, act. 500 fr.	440	2					
4 1/2 %	117 70							Obligations foncières 1877	440	2					
5 %	117		5					Obligations communales 1879	435	2					
Obligations du Trésor	510							Obligat. foncières 1879 3 %	620						
Obligations du Trésor nouvelles	250		10					Sec. de Crédit Ind. et comm.	775	5					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	300		2 50					Crédit mobilier	1792	50					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515							Est	1904	5					
— 1865, 4 %	407							Paris-Lyon-Méditerranée	2125	2 50					
— 1869, 3 %	395							Midi	1325						
— 1871, 5 %	520		25					Nord	817	50					
— 1873, 4 %	518							Orléans	1600		20				
— 1876, 4 %	4900		30					Ouest							
Banque de France								Compagnie parisienne du Gaz							

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à ANGERS) omnibus-mixte.
6	45 — — — — —
8	56 — — — — —
1	25 — — — — — soir,
7	15 — — — — —
10	37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte, omnibus, express, omnibus-mixte.
8	21 — — — — —
9	43 — — — — —
12	40 — — — — — soir,
4	44 — — — — —
10	28 — — — — —

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir, arrive Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

DECLARATION DE FAILLITE.

Par jugement en date du 3 avril 1882, la société Lan et Cie, banquiers, demeurant à Saumur, a été déclarée en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 16 février 1882.

Juge-commissaire : M. Régnard.
Syndic provisoire : M. Proust.

Le greffier du tribunal,
L. BONNEAU.

(203)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Avec servitudes
Jardin, terrasse, grandes caves en roc, cours, puits et pompe, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. Poitou-Bernard.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1882.
UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, route d'Angers, en face de la gare d'Orléans.
Avec Remises, Écuries, beau Jardin bien planté d'arbres, Serre, Bassin, Pièce d'eau poissonneuse, Verger et Boire.
S'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, 3.
Avec grand jardin, écurie et remise.
S'adresser à M. DE NEUVILLE.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelles, 19, à Saumur. (194)

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ,

LES FOURS A CHAUX DE DAMPIERRE

S'adresser à M. CHIVERT, rue d'Alsace, à Saumur.
M. Chivert associerait, pour plusieurs années, un acquéreur qui le désirerait. (157)

A CÉDER

PRÉSENTMENT

UN MAGASIN

D'Épicerie, Mercerie et Faïence.

25, rue de l'Hôtel-Dieu, à Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve BOISSIER, qui l'occupe. (158)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

Champ-de-Foire, n° 4.

S'adresser à M. SARGENT.

CHATEAU DE LA

VILLE AU MAIRE, XV^e siècle,

à Huismes (Indre-et-Loire), station ligne Tours-Sablay; vue splendide, parc prod. et agrément clos de murs, 35 hectares. Ferme, terres, vignes en dehors, 34 hectares. A adjuger, 14 mai, étude de M. CHAUMIER, notaire à Chinon. S'adresser, pour renseignements et permission de visiter : Chinon, M. CHAUMIER; sur lieux, aux propriétaires: Paris, L. BREV, architecte, 71, avenue Wagram; traiterai à l'amiable. (204)

Etude de M. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament, fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briand, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de M. Rousse, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit.

M^{me} Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand, a légué à l'Hospice de Martigné-Briand:

1^o Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice:

Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents;

2^o Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.

Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un.

Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de M^{me} Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait, ROUSSE.

Saumur, 17 mars 1882.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 17,

Comprenant: Salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, cave, servitudes, cour, jardin.

S'adresser à M^{me} MESLÀIT, rue d'Orléans, 81, ou à M. MOUSSARD.

HOTEL DE FRANCE

11, rue Beaupaire, Saumur

Ancien Hotel de la Promenade

TAMAIN, propriétaire.

Table d'hôte. — Service à la carte. — Pensionnaires à prix modérés. — Dîners pour la ville. — Grande salle pour Festins et noces. — Omnibus pour la ville. — Voitures à volonté.

Nouvelle installation.

BLANCHISSERIE SAUMUROISE.

AVIS

Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de midi, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (193)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (343)

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie.

Maison J. PÉRARE,
Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS:

PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f.
DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 5 fr.
POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr.

PARIS:

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS:

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons: Alexandra Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzalès, Lamartine, A. de Bréhal, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féfé, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Morel, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement:

Le Cadavre de l'Oserale,
Grand roman, par Octave FÉFÉ.

ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
N^{os} — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires suivent tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Loigné (Côte-d'Or). Leur guérison est certaine.

GRAND CIRQUE ANGLAIS

ET MÉNAGERIE

GEORGE SANGER

Le plus vaste du monde

SAUMUR

PLACE DU CHARDONNET

Les 4 et 5 Mai.

Les JEUDI 4 et VENDREDI 5 mai, deux représentations par jour, à 8 heures et à 8 heures du soir. — Grande cavalcade à 2 heures. — Bicyclettes, jour sèchement. — La liste des artistes comprend les meilleurs écuyers, gymnastes, acrobates, jongleurs, sauteurs et clowns.

Le principal clown, LITTLE SANDY, le meilleur en Europe, est universellement connu, et sa réputation n'est plus à faire. — Grande troupe d'artistes asiatiques, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 dromadaires, 160 chevaux et 30 poneys dans la grande cavalcade.

Les costumes portés dans la grande cavalcade seront magnifiques et représenteront la rencontre de Henri VIII et de François I^{er} au camp du Drap d'Or. Il y aura des chevaliers et des dames des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles en vieux costumes de velours et de satin parsemés d'or et bijoux, faits à Londres, et à Paris spécialement pour ce cortège. Il est impossible de décrire cette brillante cavalcade. Les grands chars, au nombre de quarante-huit, couverts de peintures, ont été construits d'après les dessins des plus grands sculpteurs d'Angleterre, et, au départ du Cirque pour le cortège, l'éclat éblouissant de couleurs, des glaces et de l'or éblouit les spectateurs. Cette cavalcade partira chaque jour à 2 heures, et immédiatement après son retour la représentation de l'après-midi commencera. Ces représentations sont tout à fait les mêmes que celles du soir et ont été introduites pour la convenance des familles demeurant à la campagne.

Les aménagements du Cirque ont été combinés avec soin, et le public trouvera dans la tente tout le confort désirable.

Le bureau sera ouvert, pour la vente des billets, à 11 heures. Afin que tout le monde puisse assister à cette représentation sans égale, le prix des places sera:

Places réservées, 4 fr.; Premières, 3 fr.; Secondes, 2 fr.; Troisièmes, 1 fr. — Réductions pour les écoles.

AVIS. — Le public est prié de ne pas confondre le Cirque Sanger avec d'autres cirques de moindre importance qui voyagent maintenant en France.

Le Cirque Sanger exhibera, comme précédemment, son grand troupeau de 12 magnifiques éléphants, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 dromadaires; 160 chevaux et 30 poneys.

Le public peut assister gratuitement au repas des animaux qui a lieu au retour de la cavalcade. Le Cirque en passage donnera des représentations à Langeais le 2 et à Bourgueil le 3 mai.

Agent général, Ch. E. STUART.
Seul propriétaire, GEORGE SANGER, Directeur du Royal Amphitheatre Westminister, à Londres.

BAINS ET HYDROTHERAPIE

M. SÉCHET

A l'honneur de prévenir les habitants de Saumur que son établissement de Bains et Hydrothérapie vient d'être complètement restauré. Rien n'a été négligé, tant pour le confortable que pour la promptitude dans le service. Sonnerie électrique.

L'établissement est ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

UNION ET PHÉNIX ESPAGNOL

COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES
PARIS. — 1, Rue Lafayette. — 1, Calle de Olozaga. — MADRID
Capital social entièrement versé: 12,000,000 fr. — Réserve: 8,000,000 fr.
ASSURANCES: VIE ENTIÈRE; MIXTES; RENTES VIAGÈRES. — OPÉRATIONS SPÉCIALES:

CASSE DE CRÉDIT PERSONNEL:
L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un des endosseurs.
L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs.

Le maximum de garantie sur traites peut dépasser 10,000 francs par assuré.
S'adresser pour le visa:
A Paris, 1, Rue Lafayette; à Madrid, 1, Calle de Olozaga; à toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.